

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01378
Numéro SIREN : 921 198 230
Nom ou dénomination : 40 WATTS CYCLES

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt 1796

40 WATTS CYCLES

Société par action simplifiée de l'ESS

Au capital de 10 000 euros

17 rue de la Bigotaie

56910 QUELNEUC

921 198 230 RCS de VANNES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2023

Le 23 février à 10 heures, les associés de la société 40 WATTS CYCLES se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Grenier Numérique - 14 Rue Claire Fontaine, 56380 Guer- , sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie numérique en date du 7 février.

Antoine LOISELET préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Antoine LOISELET, demeurant 17 rue de la Bigotaie 56910 QUELNEUC, détenteur de 2 600 actions ;
- Monsieur Mathieu GRISSAULT, demeurant 19 rue de la Bigotaie 56910 QUELNEUC, détenteur de 2 600 actions ;
- Monsieur Christophe LEPARMENTIER, demeurant 12 Les Landes 56910 CARENTOIR, détenteur de 2 200 actions ;
- Monsieur Yoann LE SAYEC, demeurant 235 Les Hinogues 35380 PAIMPONT, détenteur de 2 600 actions, absent, est représenté par Monsieur Antoine LOISELET.

Total des actions des associés présents ou représentés : 10 000 actions détenues en pleine propriété sur les 10 000 actions composant le capital social.

Le Président de séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de séance constate que le quorum prévu par les articles 14 et 26.2 des statuts sont atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- Promesse de cession d'actions ;
- Rapport du Président ;
- le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de cession des titres
- Nomination d'un directeur général adjoint
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution – Agrément cession de parts sociales

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses parts sociales par Monsieur Christophe LEPARMENTIER à Monsieur Antoine LOISELET, Monsieur Yoann LE SAYEC et Monsieur Mathieu GRISSAULT, l'assemblée générale décide d'agréer cette cession.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME Résolution – Nomination d'un directeur général adjoint

L'assemblée générale nomme Monsieur Mathieu GRISSAULT – 19 rue de la Bigotaie 56910 QUELNEUC – en tant que directeur général adjoint.

Cette nomination prend effet à compter de cette assemblée générale pour une durée illimitée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME Résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à TRANSITION ESS SCIC SARL, représentée par Pauline COURANT, experte-comptable, pour effectuer les formalités d'enregistrement et publication induites par les décisions prises ce jour.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 11 heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance, Antoine LOISELET

Les associés Présents :

Antoine LOISELET



Mathieu GRISSAULT



Christophe LEPARMENTIER

